

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 septembre 2010

Date de la convocation : 03/092010

Affichage du 10/09/10 au

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
15	15	13

L'an deux mil dix et le jeudi neuf septembre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**
Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Yannick EON, José EXTREMERA, Christine HEITZMANN, Gérard LEVY, Jean-Marc NOBLET, Jean-Luc BURCKEL, Alain KRUMENACKER, Fabrice TISSERAND, Pascale RIEDINGER.
Absents excusés : Philippe KULLMANN, Pascal DIEMER.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 Août 2010

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité

/

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE N° 03/2010 : BUDGET PRINCIPAL

Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'achat d'une débroussailleuse, à la société SEMMA de SARREBOURG, pour un montant de 620,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la facture
- approuve les virements de crédits suivants :

Comptabilité M14 en section d'investissement :

Compte 2315 programme 157 «Travaux de voirie» : - 620,00 €
Compte 21561 programme 153 «Achat de matériel» : + 620,00 €

- donne tous pouvoirs au maire à signer les pièces à intervenir.

/

Objet de la délibération

REPAS DES SENIORS :

Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais de repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui se déroulera dans la salle socioculturelle, le dimanche 24 Octobre 2010.

/

Objet de la délibération

SAINT NICOLAS DANS LES ECOLES :

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2010/2011, l'achat de sachets friandises pour les enfants des écoles maternelles et primaires, à l'occasion de la fête de la Saint-Nicolas.

Le Conseil Municipal maintient le prix du sachet à approximativement 6,00 € T.T.C.

/

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 05 H.00 :

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réduction du temps de travail du poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaire, il convient de modifier les effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

Qu'au vu du tableau du Conseil Général indiquant les horaires du ramassage scolaire.

La création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps partiel soit 05,00 H./35 H. par semaine à compter du 02 septembre 2010.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, indice majoré 293

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 29 juin 2010

/

Divers et communications :

- Extension de la salle socioculturelle : Le Maire soumet les plans. Le permis de construire pour ce projet à été envoyé à l'Équipement. La société Equinoxe, bureau d'étude chargée du dossier, procédera prochainement à l'appel d'offre.
- Modification de la convention du regroupement scolaire pour la répartition des frais des écoles maternelles : une nouvelle convention est à l'étude, visant à répartir ces frais plus équitablement entre les communes du regroupement pédagogique.
- Résultats des analyses d'eau : en avril 2010, l'analyse d'eau nous signalait une eau «corrosive». Le nécessaire a été fait : lors de l'analyse suivante notre eau respectait à nouveau les exigences de qualité réglementaires en vigueur.
- Brioches de l'amitié : elles seront vendues par les membres du conseil municipal le vendredi 8 et samedi 9 octobre.
- Travaux à l'école primaire : Le Maire informe le conseil municipal de l'évolution de ces travaux.
- Implantation météorologique : Le nouveau site d'implantation d'une station automatique d'observation météorologique aura lieu à SCHALBACH et non à Henridorff.

La séance est levée à 21 heures 45.

KAISER Jean-Jacques	Maire	
KAHL Jocelyne	1 ^{ère} Adjointe	
BOUCHÉ Christine	2 ^{ème} Adjointe	
KALCH Bernard	3 ^{ème} Adjoint	
KULLMANN Philippe	4 ^{ème} Adjoint	Absent excusé
BURCKEL Jean-Luc	Conseiller Municipal	
EON Yannick	Conseiller Municipal	
LEVY Gérard	Conseiller Municipal	
RIEDINGER Pascale	Conseillère Municipale	
TISSERAND Fabrice	Conseiller Municipal	
EXTREMERA José	Conseiller Municipal	
DIEMER Pascal	Conseiller Municipal	Absent excusé
KRUMENACKER Alain	Conseiller Municipal	
HEITZMANN Christine	Conseillère Municipale	
NOBLET Jean-Marc	Conseiller Municipal	